

Participation raccordement égout :

Maison neuve	1749.25 €
Maison existante	466.85 €

Pour les autres tarifs le CM applique une augmentation de 2% :

<u>Cimetière :</u>	- nettoyage d'une fosse :	14.85 €
	- entretien d'une fosse à l'année :	28.25 €

<u>Columbarium :</u>	- concession 10 ans :	160.90 €
<u>Caveautins</u>	- concession 20 ans :	321.65 €
	- concession 30 ans :	482.45 €

<u>Concessions cimetière :</u>	- concession trentenaire :	137.35 €
	- concession cinquanteenaire :	154.50 €

2) MODIFICATION DU CONTRAT ASP

Le cabinet avait été retenu pour le projet de revitalisation du centre bourg et suite à l'acquisition de la maison Corbineau il y a lieu de revoir le périmètre. A cet effet, un avenant doit être passé pour modifier la convention qui s'élève à la somme de 4 590 € HT.

Accord du CM

3) ASSURANCES RISQUES STATUTAIRES PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle le contrat groupe avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour l'assurance des risques statutaires du personnel communal. Un contrat avec la CNP va être passé pour une durée de 4 années à compter du 1^{er} janvier 2018. Les taux retenus sont à 5.05 % pour le personnel affilié à la CNRACL et de 1.05% pour le personnel affilié à l'IRCANTEC

Accord du CM.

4) RIFSEEP

Monsieur le Maire rappelle que les agents communaux bénéficient d'un régime indemnitaire.

Un décret est paru concernant la filière technique pour appliquer le RIFSEEP et il y a lieu de le mettre en place pour les 5 agents concernés.

Accord du CM.

5) DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Quatre déclarations d'intention d'aliéner ont été déposées à la mairie afin que la commune fasse valoir son droit de préemption urbain si nécessaire :

- Vente de la maison 5 rue des Jonquilles appartenant à Madame CHBABI Souad épouse MAIELLO
- Vente de la maison 136 rue du Civallon – La Chevrerie appartenant à Mme POUVESLE Erika veuve MILLET Claude
- Echange de terrain rue de l'Hôtel de Ville appartenant à Consorts DAVIET et Monsieur et madame DE BUOR Bernard

La commune renonce à son droit de préemption pour ces quatre déclarations

La prochaine réunion de Conseil Municipal aura lieu le Mardi 17 octobre 2017 à 20h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

Le Maire,

M. GAUDUCHEAU